Chapitre 2 : Les principaux acteurs et les institutions du commerce international

Introduction

Le commerce international occupe une place importante dans l'économie mondiale. Il met en relation des entreprises, des États, des banques et de nombreuses organisations qui participent aux échanges de biens et de services entre les pays.

Pour faciliter ces échanges, plusieurs institutions internationales, régionales et spécialisées ont été créées. Elles contribuent à l'organisation des relations économiques, au financement du développement, à la stabilité financière et à la coopération entre les pays.

La connaissance de ces acteurs et de ces institutions permet de mieux comprendre le fonctionnement du commerce international et son importance pour le Maroc et pour les entreprises marocaines.

I. Les points clés du commerce international

Le commerce international repose sur plusieurs éléments essentiels :

1. **Les échanges internationaux :** importations et exportations de biens et de services entre les pays.
2. **L'ouverture des marchés :** accès à de nouveaux clients, fournisseurs et partenaires commerciaux.
3. **La compétitivité :** capacité des entreprises à proposer des produits de qualité à des prix adaptés.
4. **La réglementation :** respect des règles commerciales, douanières, fiscales et techniques.
5. **Le financement :** mobilisation des ressources nécessaires pour réaliser les opérations internationales.
6. **La logistique :** organisation du transport, du stockage, de l'assurance et de la livraison des marchandises.
7. **La gestion des risques :** maîtrise des risques de change, de transport, de non-paiement et des risques politiques.
8. **La coopération internationale :** participation des États et des institutions à la définition de règles communes et à la résolution des difficultés commerciales.

La réussite d'une opération internationale dépend donc de la capacité des acteurs à coordonner leurs activités, à respecter les règles applicables et à maîtriser les coûts et les risques.

II. Les principaux acteurs actuels du commerce international

Le commerce international fait intervenir plusieurs catégories d'acteurs dont les rôles sont complémentaires.

1. Les États et les pouvoirs publics

Les États définissent les politiques commerciales et économiques de leur pays. Ils négocient des accords commerciaux, établissent des réglementations douanières et fiscales et contrôlent le respect des règles applicables aux échanges.

Ils peuvent également soutenir les exportateurs, attirer les investissements étrangers et développer les infrastructures nécessaires au commerce.

Exemple : Le Maroc peut conclure des accords commerciaux avec des partenaires étrangers afin de faciliter l'accès de ses produits à certains marchés.

2. Les entreprises importatrices et exportatrices

Les entreprises constituent les principaux acteurs opérationnels du commerce international.

- Les importateurs achètent des biens ou des services à l'étranger.
- Les exportateurs vendent leurs produits ou services sur les marchés étrangers.
- Les entreprises multinationales exercent leurs activités dans plusieurs pays et organisent leurs approvisionnements, leur production ou leur distribution à l'échelle internationale.
- Les PME peuvent également accéder aux marchés étrangers grâce au commerce électronique, aux partenariats et aux plateformes commerciales.

Exemple : Une entreprise marocaine qui exporte des produits agricoles vers l'Europe participe directement au commerce international.

3. Les banques et les institutions financières

Les banques facilitent le règlement des transactions internationales et proposent différents services financiers :

- Les virements internationaux.
- Les crédits documentaires.
- Les remises documentaires.
- Les garanties bancaires.
- Les opérations de change.
- Le financement des importations et des exportations.

Ces services contribuent à sécuriser les paiements et à réduire certains risques financiers.

4. Les transporteurs et les prestataires logistiques

Ils assurent l'acheminement des marchandises entre les pays.

On distingue notamment :

- Les compagnies maritimes.
- Les transporteurs routiers et ferroviaires.
- Les compagnies aériennes de fret.
- Les transitaires.
- Les entreprises de stockage et de logistique.

Leur rôle consiste à organiser le transport, les formalités nécessaires, la manutention et la livraison des marchandises.

5. Les compagnies d’assurance

Les assureurs couvrent certains risques liés aux opérations internationales, notamment les dommages ou pertes de marchandises pendant le transport.

Ils peuvent également proposer des solutions contre les risques commerciaux ou politiques, selon les contrats souscrits.

6. Les douanes et les organismes de contrôle

Les administrations douanières contrôlent les marchandises qui franchissent les frontières et veillent au respect de la réglementation applicable.

D’autres organismes interviennent dans le contrôle de la qualité, de la sécurité, de la conformité technique et des exigences sanitaires des produits.

7. Les intermédiaires et les organisations professionnelles

Les agents commerciaux, les distributeurs, les chambres de commerce et les associations professionnelles facilitent la recherche de partenaires, la négociation et la diffusion d'informations sur les marchés étrangers.

Ils peuvent également accompagner les entreprises dans leurs démarches d'exportation.

III. Les institutions internationales du commerce international

Les institutions internationales sont créées par plusieurs États afin de poursuivre des objectifs communs. Elles interviennent notamment dans les domaines de la paix, du commerce, de la finance et du développement.

1. L'Organisation des Nations Unies (ONU)

a. Création et rôle

L'Organisation des Nations Unies a été créée en 1945, après la Seconde Guerre mondiale. Elle a pour objectif principal de maintenir la paix et la sécurité internationales et de favoriser la coopération entre les États. Elle compte aujourd'hui 193 États membres. https://www.un.org/fr/about-us/

L'ONU intervient également dans le développement économique et social, la protection des droits humains, la coopération internationale et la promotion du développement durable.

b. Mode de fonctionnement

L'ONU fonctionne à travers plusieurs organes principaux :

- **L'Assemblée générale :** réunit l'ensemble des États membres pour discuter des grandes questions internationales.
- **Le Conseil de sécurité :** assume la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.
- **Le Conseil économique et social :** coordonne les réflexions et les actions concernant les questions économiques, sociales et environnementales.
- **Le Secrétariat :** assure la gestion administrative et opérationnelle de l'organisation.

- **La Cour internationale de Justice :** règle les différends juridiques entre États qui lui sont soumis et rend des avis consultatifs dans les conditions prévues par son statut.

Les décisions et recommandations de l'ONU n'ont pas toutes la même portée juridique : leur effet dépend notamment de l'organe concerné et du texte adopté. https://www.un.org/fr/about-us/main-bodies

c. Intérêt pour le pays et l'entreprise

Pour le Maroc :

- Participer à la coopération internationale.
- Bénéficier de programmes de développement et d'assistance technique.
- Contribuer aux initiatives internationales en matière de développement durable.
- Renforcer les relations avec les autres pays.

Pour les entreprises :

- S'informer sur les objectifs de développement durable.
- Améliorer les pratiques sociales et environnementales.
- Développer des activités répondant aux exigences de responsabilité sociale et de durabilité.

L'ONU n'est pas une institution commerciale au sens strict, mais ses actions contribuent à créer un environnement international plus favorable à la coopération et au développement économique.

2. L'Organisation mondiale du commerce (OMC)

a. Création et rôle

L'Organisation mondiale du commerce a été créée le 1er janvier 1995, à la suite des négociations du cycle d'Uruguay. Elle constitue une institution centrale dans l'organisation des échanges commerciaux multilatéraux.

Ses principales missions sont :

- Administrer les accords commerciaux conclus entre ses membres.
- Servir de cadre aux négociations commerciales.
- Contribuer au règlement des différends commerciaux.
- Examiner les politiques commerciales des membres.

- Fournir une assistance technique aux pays en développement.

b. Mode de fonctionnement

L'OMC fonctionne sur la base d'accords négociés entre ses membres.

Ses principales instances comprennent :

- **La Conférence ministérielle :** organe décisionnel suprême, qui se réunit normalement tous les deux ans.
- **Le Conseil général :** assure les travaux courants entre les conférences ministérielles.
- **Les conseils et comités spécialisés :** suivent l'application des accords dans différents domaines.

Les décisions sont généralement prises par consensus. L'organisation dispose également d'un mécanisme de règlement des différends, dont le fonctionnement a connu des difficultés, notamment concernant son instance d'appel.

c. Intérêt pour le pays et l'entreprise

Pour le Maroc :

- Participer à l'élaboration des règles commerciales internationales.
- Défendre ses intérêts commerciaux dans le cadre multilatéral.
- Favoriser l'accès des produits nationaux aux marchés étrangers.
- Améliorer la prévisibilité des échanges.

Pour les entreprises :

- Mieux comprendre les règles qui encadrent les échanges.
- Anticiper les obstacles commerciaux et les exigences réglementaires.
- Développer leurs exportations dans un environnement régi par des règles communes.

3. La Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)

a. Création et rôle

La Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) a été créée en 1944, lors de la conférence de Bretton Woods. Elle avait

initialement pour objectif de contribuer à la reconstruction des pays touchés par la Seconde Guerre mondiale.

Elle fait partie du Groupe de la Banque mondiale. Aujourd'hui, elle accorde principalement des prêts, des garanties, des produits de gestion des risques et des services de conseil aux pays à revenu intermédiaire et à certains pays à faible revenu disposant d'une capacité de remboursement suffisante.

Ses interventions soutiennent notamment les infrastructures, l'éducation, la santé, la transition énergétique et les réformes économiques.

b. Mode de fonctionnement

La BIRD est détenue par ses pays membres. Son fonctionnement repose notamment sur :

- Un Conseil des gouverneurs représentant les pays membres.
- Un Conseil des administrateurs chargé de superviser les opérations.
- Une direction qui assure la gestion de l'institution.

Elle mobilise une grande partie de ses ressources sur les marchés financiers internationaux, notamment par l'émission d'obligations. Elle utilise ensuite ces ressources pour financer des projets de développement, selon les conditions et les critères applicables.

c. Intérêt pour le pays et l'entreprise

Pour le Maroc :

- Financer des projets de développement économique et social.
- Soutenir la modernisation des infrastructures.
- Bénéficier d'expertises et de conseils en matière de politiques publiques.
- Améliorer les conditions nécessaires à l'investissement.

Pour les entreprises :

- Bénéficier indirectement de meilleures infrastructures et d'un environnement économique plus favorable.
- Participer, lorsque les conditions le permettent, à des marchés liés aux projets financés.
- Accéder à des opportunités dans les domaines de l'énergie, du transport, de l'eau ou des services.

La BIRD prête principalement aux États ou à certains emprunteurs publics admissibles ; elle ne constitue donc pas une banque commerciale ordinaire destinée à financer directement toutes les entreprises.

4. Le Fonds monétaire international (FMI)

a. Création et rôle

Le Fonds monétaire international a été créé en 1944, lors de la conférence de Bretton Woods. Il vise à favoriser la coopération monétaire internationale et la stabilité du système financier mondial.

Ses principales missions sont :

- Surveiller les évolutions économiques et financières des pays.
- Favoriser la stabilité monétaire et financière.
- Accorder une assistance financière aux pays membres confrontés à des difficultés de balance des paiements.
- Fournir une assistance technique et des conseils économiques.

b. Mode de fonctionnement

Le FMI fonctionne à travers plusieurs organes :

- **Le Conseil des gouverneurs :** organe suprême composé de représentants des pays membres.
- **Le Conseil d'administration :** supervise les activités courantes.
- **La Direction générale :** assure la conduite des opérations.
- **Les services du FMI :** réalisent les analyses économiques, les consultations et l'assistance technique.

Les ressources du FMI proviennent principalement des quotes-parts versées par les pays membres, complétées par d'autres mécanismes de financement. Les droits de vote dépendent notamment des quotes-parts, qui reflètent la position relative des pays dans l'économie mondiale.

c. Intérêt pour le pays et l'entreprise

Pour le Maroc :

- Bénéficier d'analyses sur la situation économique et financière.
- Accéder, si les conditions sont réunies, à des mécanismes de financement.

- Renforcer la stabilité macroéconomique.
- Améliorer la confiance des investisseurs grâce à une politique économique crédible.

Pour les entreprises :

- Bénéficier indirectement d'un environnement monétaire et financier plus stable.
- Mieux anticiper les risques liés à la conjoncture, aux taux de change et aux finances publiques.
- Évoluer dans un environnement économique plus prévisible.

Le FMI ne finance généralement pas directement les entreprises privées : ses interventions concernent principalement les États membres et la stabilité de leur économie.

IV. Les institutions régionales ou spécialisées

Les institutions régionales ou spécialisées réunissent des pays partageant des intérêts géographiques, économiques ou politiques communs. Elles favorisent la coopération et peuvent contribuer au développement des échanges commerciaux.

1. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

a. Création et rôle

L'OCDE est une organisation internationale créée en 1961, à la suite de la transformation de l'Organisation européenne de coopération économique (OECE), mise en place pour gérer l'aide à la reconstruction de l'Europe après la Seconde Guerre mondiale.

Elle a pour objectif de promouvoir des politiques publiques susceptibles d'améliorer le bien-être économique et social.

Ses travaux portent notamment sur :

- La croissance économique.
- L'emploi et la formation.
- La fiscalité.
- La gouvernance publique.
- L'investissement et les échanges internationaux.

- L’environnement et le développement durable.
- La lutte contre la corruption.

b. Mode de fonctionnement

L’OCDE fonctionne principalement grâce à la coopération entre les gouvernements de ses pays membres.

Ses activités reposent sur :

- Des comités spécialisés réunissant des experts et des représentants des gouvernements.
- Des études économiques et des comparaisons internationales.
- Des recommandations et des lignes directrices.
- Des échanges de bonnes pratiques.
- L’élaboration de normes et d’instruments internationaux.

Ses recommandations ne sont pas toutes juridiquement contraignantes. Leur application dépend de la nature de l’instrument et des engagements des pays concernés. https://www.oecd.org/fr/about/history.html

c. Intérêt pour le pays et l’entreprise

Pour le Maroc :

- S’inspirer des bonnes pratiques internationales en matière de gouvernance.
- Améliorer les politiques d’investissement et de développement.
- Renforcer la transparence fiscale et la lutte contre la corruption.
- Faciliter le dialogue économique avec les pays partenaires.

Pour les entreprises :

- Améliorer les pratiques de gouvernance.
- Renforcer la transparence et la responsabilité sociale.
- Mieux comprendre les standards internationaux.
- Développer leur compétitivité et leur capacité à attirer des investisseurs.

L’OCDE n’est pas une banque et n’accorde pas directement des prêts aux entreprises. Son apport réside principalement dans l’analyse, les recommandations et l’élaboration de bonnes pratiques.

2. L’Union du Maghreb arabe (UMA)

a. Création et rôle

L'Union du Maghreb arabe a été créée le 17 février 1989, à Marrakech, par cinq pays : le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Libye et la Mauritanie.

Elle vise notamment à renforcer la coopération entre les États membres et à favoriser progressivement la libre circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux.

Ses objectifs économiques comprennent :

- Le développement des échanges commerciaux régionaux.
- La coopération industrielle et agricole.
- La coordination des politiques économiques.
- La création progressive d'un espace économique maghrébin intégré.

b. Mode de fonctionnement

L'UMA s'appuie sur des institutions communes, notamment :

- Le Conseil de la présidence.
- Le Conseil des ministres des Affaires étrangères.
- Le Comité de suivi.
- Les comités ministériels spécialisés.
- Le Secrétariat général.

Ces organes sont chargés de coordonner les actions et de suivre les programmes de coopération entre les pays membres.

Cependant, les difficultés politiques et les tensions entre les États ont fortement limité la réalisation des objectifs d'intégration économique. Les ambitions de l'UMA ne correspondent donc pas à une zone de libre-échange pleinement opérationnelle entre les cinq pays.

c. Intérêt pour le pays et l'entreprise

Pour le Maroc :

- Développer les échanges avec les pays voisins.
- Élargir les débouchés des produits marocains.
- Renforcer la coopération dans les domaines des infrastructures, de l'énergie et de l'agriculture.
- Favoriser les investissements et les projets régionaux.

Pour les entreprises :

- Accéder potentiellement à un marché régional plus vaste.
- Diversifier les fournisseurs et les clients.
- Développer des partenariats avec des entreprises maghrébines.
- Réduire certains coûts grâce à une meilleure intégration logistique et commerciale, si les conditions le permettent.

Les objectifs officiels de l'UMA prévoient une intégration économique progressive, notamment par une zone de libre-échange, une union douanière et un marché commun. https://maghrebarabe.org/fr/objectifs-et-taches/

3. La Ligue des États arabes (Ligue arabe)

a. Création et rôle

La Ligue des États arabes a été créée le 22 mars 1945, au Caire. Elle vise à renforcer les relations entre les États arabes, à coordonner leurs politiques et à favoriser leur coopération dans différents domaines.

Ses activités concernent notamment :

- La coopération politique et diplomatique.
- La coopération économique et commerciale.
- Les questions sociales et culturelles.
- La coordination des positions sur les questions régionales et internationales.
- Le soutien à certaines initiatives communes de développement.

b. Mode de fonctionnement

La Ligue arabe fonctionne à travers plusieurs organes, dont :

- **Le Conseil de la Ligue :** organe central de décision et de coordination.
- **Les réunions au niveau des chefs d'État et de gouvernement :** elles permettent de discuter des grandes orientations politiques.
- **Les conseils ministériels spécialisés :** ils traitent des questions relevant de leurs domaines.
- **Le Secrétariat général :** il assure le suivi administratif et la coordination des activités.

Les décisions sont prises selon les règles prévues par la Charte de la Ligue et les textes applicables. Leur mise en œuvre dépend notamment de leur nature et des engagements des États membres.

c. Intérêt pour le pays et l'entreprise

Pour le Maroc :

- Renforcer les relations économiques avec les pays arabes.
- Développer la coopération commerciale et les investissements.
- Faciliter les échanges d'expertise et les projets communs.
- Participer à la coordination des positions arabes sur certaines questions internationales.

Pour les entreprises :

- Identifier de nouveaux marchés dans les pays arabes.
- Développer des partenariats commerciaux et industriels.
- Rechercher de nouvelles sources d'approvisionnement.
- Profiter des possibilités de coopération économique prévues par les accords applicables.

Toutefois, l'existence de la Ligue arabe ne signifie pas que tous les échanges entre les pays membres sont automatiquement libres de droits de douane ou soumis à des règles identiques. Les conditions commerciales dépendent des accords et des réglementations applicables.

V. Synthèse des institutions étudiées

Institution	Création	Rôle principal	Intérêt pour le Maroc
ONU	1945	Paix, coopération et développement durable	Coopération internationale et programmes de développement
OMC	1995	Organisation des échanges commerciaux multilatéraux	Défense des intérêts commerciaux et accès aux marchés
BIRD	1944	Financement du développement	Financement de projets et

			amélioration des infrastructures
FMI	1944	Stabilité monétaire et financière	Surveillance économique et assistance financière éventuelle
OCDE	1961	Analyse et recommandations de politiques publiques	Amélioration de la gouvernance et des pratiques économiques
UMA	1989	Intégration économique maghrébine	Développement potentiel des échanges régionaux
Ligue arabe	1945	Coopération entre les États arabes	Développement des relations économiques et commerciales arabes

Conclusion

Le commerce international repose sur l'intervention de nombreux acteurs : États, entreprises, banques, transporteurs, assureurs, administrations douanières et organisations professionnelles. Chacun joue un rôle essentiel dans la réalisation des échanges entre les pays.

Les institutions internationales, telles que l'ONU, l'OMC, la BIRD et le FMI, contribuent respectivement à la coopération internationale, à l'organisation du commerce, au financement du développement et à la stabilité financière. Les institutions régionales ou spécialisées, telles que l'OCDE, l'UMA et la Ligue arabe, favorisent également la coordination économique, l'amélioration des politiques publiques et le développement des relations entre les pays.

Pour le Maroc et ses entreprises, la connaissance de ces institutions permet de mieux comprendre l'environnement international, de repérer des opportunités commerciales, d'anticiper les risques et de préparer des stratégies adaptées aux marchés étrangers.

À retenir : Les acteurs réalisent les opérations commerciales, tandis que les institutions contribuent à définir les règles, à financer le développement, à renforcer la coopération et à stabiliser l'environnement économique international.